

La diffusion des données

À ce jour, le référentiel national des obstacles à l'écoulement est accessible en ligne :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/atlascatalogue/>



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

Pour la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques

Établissement public sous tutelle du ministère en charge du développement durable créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'Onema est l'organisme technique de référence sur la connaissance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Il anime la recherche et le développement en appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ; il coordonne le système d'information sur l'eau (SIE). Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages (police de l'eau). Il participe à la restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin. Près de 900 personnes se consacrent aux grandes missions de l'Onema, en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

www.onema.fr

www.eaufrance.fr

le portail du système d'information sur l'eau



Le Nadar, 5 square Félix-Nadar, 94300 Vincennes
Tél : 01 45 14 36 00
Réalisation : Graphies 97480 • Impression : IME by Estimprim • Mai 2016
Photographies : JP Borda, B. Gentil, F. Guidou, S. Mann,
M. Monsay, Onema.



Guides et protocoles

ICE

Informations sur la continuité écologique



Suivre et évaluer les impacts des barrages et des seuils sur le déplacement des poissons



La continuité écologique, condition de la bonne santé des rivières

La continuité écologique se définit par la libre circulation des organismes vivants (poissons, invertébrés, etc.) et le transport naturel des sédiments (sables, graviers, etc.). Toutes les espèces de poissons ont besoin de se déplacer librement le long de la rivière pour accéder à leurs zones de reproduction ou de nourriture.

Les 85 000 ouvrages recensés à ce jour sur les cours d'eau français, comme les grands barrages, les seuils ou les ponts, sont susceptibles de limiter ou d'empêcher les déplacements des poissons. Ils peuvent être une cause majeure de perte de biodiversité aquatique. La restauration de la continuité écologique fait aujourd'hui l'objet de plusieurs plans de gestion nationaux et constitue l'un des grands objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).



ICE : une méthode standardisée de recueil de données pour évaluer la capacité des poissons à franchir les ouvrages

ICE (Informations sur la continuité écologique) est une méthode nationale, standardisée, élaborée par un groupe d'experts, d'acquisition de données sur un ouvrage d'un cours d'eau. Les données recueillies sont utilisées par les experts pour définir la franchissabilité de l'obstacle par les populations piscicoles vers l'amont (ou source). ICE permet également de recueillir des données sur les conditions de migration des poissons vers l'aval du cours d'eau (ou estuaire). Enfin, ICE pose un diagnostic général sur le fonctionnement des passes à poissons de l'ouvrage et permet d'engager, si nécessaire, une étude plus approfondie.

Cette méthode est utilisée par les agents de l'Onema et des agences de l'eau, notamment sur les ouvrages recensés des rivières particulièrement suivies. Elle est aussi employée par d'autres acteurs, syndicats de rivières et gestionnaires locaux, dans le cadre par exemple des actions de restauration.

Des capacités de franchissement différentes selon les espèces

Différentes configurations d'ouvrages existent. Leurs impacts diffèrent selon l'espèce de poisson considérée et son aptitude au franchissement. Franchir un ouvrage peut s'opérer par nage, par saut ou encore par reptation pour des poissons comme l'anguille. Onze groupes d'espèces sont proposés dans ICE. Le groupe 1 réunit les espèces, comme le saumon, dotées des meilleures capacités de franchissement tandis que le groupe 10 rassemble des petites espèces à faible vitesse de nage, comme la bouvière, le vairon ou l'épinoche. Les ouvrages font l'objet d'une évaluation spécifique pour l'anguille, qui constitue le onzième groupe, du fait de son cycle de vie unique et de ses capacités de reptation.



La mise en œuvre de la méthode pour un ouvrage donné

La mise en œuvre d'ICE nécessite une équipe de deux à trois personnes et se réalise dans un temps limité, généralement moins de deux heures.

ICE précise les paramètres à mesurer pour chaque configuration d'ouvrage : seuils, enrochements, systèmes avec vannes, ouvrages routiers ou ferroviaires, etc. Pour un seuil vertical, les agents mesurent par exemple la hauteur d'eau sur le seuil et la profondeur d'eau au pied de la chute. ICE indique également les périodes les plus favorables aux relevés en prenant en compte la sécurité des agents, l'accessibilité des ouvrages ainsi que les périodes migratoires des espèces.

L'exploitation des données

La méthode ICE repose sur la confrontation du type et de la géométrie d'un ouvrage selon le débit de la rivière avec les aptitudes limites au saut, à la nage ou encore à la reptation des espèces de poissons considérées.

Les résultats permettent de ranger l'ouvrage, pour chacun des onze groupes d'espèces définis, dans une des cinq classes allant de l'obstacle infranchissable à la barrière franchissable.